

LA CARRIÈRE D'UN PRÉDICATEUR PARISIEN SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

On a souvent dit que sous l'Empire, en France, la chaire sacrée fut la seule tribune où, librement, put s'exprimer la vérité. Outre qu'à cette époque les orateurs religieux ne furent pas très nombreux, ni, sauf celui dont nous allons parler, très marquants, il ne semble pas cependant qu'ils aient joui de la liberté que réclame leur ministère spirituel. À cet égard, comme à bien d'autres égards, la Restauration fut plus libérale et plus juste : le cas de l'abbé Frayssinous est typique sur ce point et mérite qu'on s'y arrête quelque peu.

Nous savons que c'est dans la chapelle des Carmes de la rue de Vaugirard que Frayssinous commença cette prédication qu'il devait tant illustrer sous le nom de "Conférences de Saint-Sulpice". Au début, rien n'indique qu'il ait été spécialement inquiété, bien qu'alors le regard inquisiteur d'une police tracassière et peu intelligente se soit souvent dirigé vers cette humble, mais glorieuse chapelle, aux abords de laquelle, le 2 septembre 1792, s'était accompli l'odieux massacre des martyrs que l'Église a béatifiés en 1926.

En effet, dès qu'avaient paru les premières lueurs de la liberté, nul lieu n'avait attiré davantage les fidèles. Les rapports de police qui signalent l'affluence dans les églises insistent spécialement sur la foule qui se rend aux Carmes, pour entendre les discours de Pancemont, l'ancien curé de Saint-Sulpice, qui, lors de la Constitution Civile du Clergé, avait, ainsi que tous ses confrères, refusé le serment. Durant la Terreur, il avait dû se cacher dans un village, et, après Fructidor, gagner la Suisse, pour éviter la déportation. Son église fut alors remise à un prêtre constitutionnel, puis

fermée, et de nouveau ouverte au culte constitutionnel et au culte décadaire. Rentré à Paris en 1800, c'est aux Carmes que Pancemont va grouper ses fidèles, obligés jusque là à se disperser de côté et d'autre dans les chapelles particulières. Voici un exemple de ces rapports de police qui sont révélateurs de l'esprit ombrageux et mesquin dont nous avons parlé. Il s'agit de la chapelle des Carmes :

Les prêtres qui la desservent ont à leur tête le curé Pancemont* Tous se distinguent par leur fanatisme et leur attachement à la monarchie. Ils inspirent aux enfants qu'ils instruisent, leur haine contre la République, cherchent des prosélytes de toutes parts et suscitent chaque jour des ennemis au gouvernement.

D'autres rapports signalent " un repaire de fanatiques des deux sexes, rue de Vaugirard, dans l'église des ci-devant Carmes ". On y voit un foyer de contre-révolution, soigneusement entretenu par les prêtres.

L'église des Carmes attire aussi de hauts personnages. En janvier 1801, Mgr Spina, archevêque de Corinthe, envoyé près le Gouvernement français, y assiste à une grand' messe chantée par l'évêque de Saint-Papoul, au cours de laquelle Bernier prit la parole pour exprimer la confiance du peuple dans le Gouvernement " juste, bienfaisant, protecteur de la religion ". Des relations devaient, naturellement, très vite se créer entre l'église des Carmes et le séminaire de Saint-Sulpice reconstitué. Dès qu'il eut organisé le culte aux Carmes, M. de Pancemont demanda à l'abbé Émery, que les élèves du Séminaire vinssent rehausser de leur présence l'éclat des cérémonies. Inutile d'ajouter que M. Émery accepta, sans attendre que l'église de Saint-Sulpice fût rendue au culte catholique. Il profita même de cette occasion pour faire revivre une œuvre très chère à Saint-Sulpice, l'œuvre des catéchismes. Frayssinous fut chargé de celui des adultes. Quel ouvrier vigilant et actif il dut être, il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que cette œuvre avait eu déjà ses prédilections quand, au temps de ses études philosophiques et théologiques à la communauté de Laon, il était catéchiste à Saint-Étienne-du-Mont ou à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il revenait ainsi, ou, plutôt la Providence le ramenait à un apostolat aimé, en l'acheminant d'une façon immédiate vers son ministère futur d'apologiste. Ces catéchismes avaient lieu dans une

petite chapelle qui s'ouvrait sur la cour d'entrée et qui fut démolie lors des prétendus embellissements du couvent, sous Napoléon III. C'est là, également, que se tinrent, entre Frayssinous et son compatriote, l'abbé Michel de Coussergues, futur vicaire général d'Amiens, d'autres disent l'abbé Boyer, peu importe, ces dialogues qui ne furent, en somme que des "Catéchismes raisonnés" et qui eurent tant de succès. Dans ces dialogues, l'un des interlocuteurs faisait fonction d'avocat du diable, et présentait les objections. L'autre, avocat de Dieu, les réfutait. A Paris, à la même époque, cette pratique était très goûtée. En 1803, le curé de Sainte-Marguerite, Jean-Jacques Dubois, avait établi dans son église de vraies conférences dialoguées, dans lesquelles son vicaire présentait les objections. Elles eurent un énorme succès. Les ouvriers parisiens accouraient en foule, attirés surtout par le spectacle inattendu pour eux, et inédit, d'un curé " qui parlait contre la religion ". En attendant, ils ne pouvaient éviter d'entendre les réponses faites aux objections, et de nombreuses conversions se produisirent.

Les bulletins de police n'omettaient pas de renseigner le gouvernement sur ce nouveau genre de prédication. L'avantage de ces causeries dialoguées était de piquer la curiosité et de fixer l'attention, mais ce procédé ne tarda pas à être abandonné aux Carmes, plus approprié qu'il était à des auditoires populaires.

Bientôt, Frayssinous parla seul, gardant néanmoins à ses discours la dénomination de Conférences qu'il devait immortaliser.

Le 18 avril 1802, la foule remplissait l'église de Notre-Dame, au jour de Pâques. Frayssinous y était et il nous a laissé le récit de ses impressions. Il entrevit clairement ce jour-là que des temps nouveaux venaient de se lever. Avec le Concordat, le curé de Saint-Sulpice, de Pancemont, était nommé à l'évêché de Vannes, et son église rendue au culte catholique.

Il était normal que Frayssinous s'y transportât pour ses Conférences, d'autant plus que le local des Carmes devenait chaque jour plus insuffisant. C'est dans la chapelle qui est à l'angle de la rue Palatine et de la rue Garancière que, pendant quatre ans, de 1803 à 1806 inclusivement,

Frayssinous prononça ses Conférences. Cette chapelle était appelée, et elle l'est encore, chapelle des Allemands, parce que, avant la Révolution, les Allemands résidant à Paris, s'y réunissaient pour entendre la Messe. Les Conférences prirent alors le nom qu'elles gardèrent dans l'histoire : "Conférences de Saint-Sulpice". Telle est la double origine et du terme "Conférence" et du terme "Saint-Sulpice".

*

* *

Non seulement l'auditoire des Carmes suivit à Saint-Sulpice le conférencier, mais il s'accrut, en proportion même du local plus vaste et de la réputation grandissante de l'orateur, en raison, aussi, il faut le dire, du prestige qu'apportait à l'Église la restauration officielle du culte catholique. Ce succès était bien de nature à encourager Frayssinous, et il en fait mention dans sa Conférence qui ouvre la série des prédications de 1804 :

L'assiduité, dit-il, avec laquelle on a daigné, l'année dernière, venir nous entendre, les fruits que nous avons recueillis de nos premiers efforts, sont bien faits pour encourager notre zèle.

Voici, du reste, que la grande presse va y convier ses lecteurs. Dans les premiers jours de février 1804, le *Journal des Débats* fondé au début du siècle, annonce la reprise des Conférences, qui auront lieu dans quinze jours et sont destinées "aux jeunes gens capables de suivre des discussions raisonnées sur les fondements et la doctrine du christianisme".

Rien d'étonnant que cette annonce ait paru dans les *Débats*. Frayssinous, à ses heures, y écrivait, et ce journal n'avait pas, alors, l'esprit irréligieux de tant de feuilles de l'époque. Dorénavant, chaque année, les *Débats* préviendront leurs lecteurs de la reprise des Conférences.

En 1804, Frayssinous avait exposé les vérités de la Religion naturelle. Les deux années suivantes, il expose les vérités révélées. On lit dans les *Débats* du 9 février 1806 :

Les Conférences si utiles et si intéressantes de Saint-Sulpice recommenceront demain dimanche, à midi précis, dans la Chapelle

dite des Allemands. On sait qu'elles ont pour objet l'examen de la religion chrétienne dans ses preuves, dans ses dogmes, dans sa morale et dans son culte, et la discussion des reproches que lui ont faits les incrédules anciens et modernes.

Le moment vint bientôt où la chapelle des Allemands fut elle-même trop étroite pour contenir les auditeurs qui s'y pressaient "grimpant jusque sur les fenêtres", selon l'expression d'un des témoins de la première heure.

Le ministre des Cultes, Portalis, vit aussi un inconvénient d'ordre politique, à ce que ces réunions se fissent dans un local trop fermé. Il en prévint, à titre strictement amical, Frayssinous, qui avait tout intérêt à tenir compte de cet avis.

Mais une question de conscience se posa bientôt au conférencier. Le succès de sa prédication en prouvait la nécessité, elle répondait à un impérieux besoin des âmes. Il ne pouvait donc songer à l'interrompre. D'autre part, le développement qu'elle prenait lui faisait entrevoir, pour l'avenir, un travail plus absorbant encore que par le passé. Dans ces conditions, pouvait-il conserver sa charge de professeur au Séminaire ? Ces deux fonctions n'arriveraient-elles pas à se nuire, et n'était-il pas préférable, à tous égards, d'en résigner une pour se donner entièrement à l'autre ? Il réfléchit longuement, pria, consulta, et, en septembre 1806, il écrivit, de son pays natal, à l'abbé Émery, la lettre qui suit :

Il y a longtemps que j'ai dans l'esprit un projet que je ne veux pas exécuter sans vous en faire part. Il pourra vous paraître singulier, mais aussi rien de plus singulier que les circonstances où la Providence nous a placés. Vous avez pu apercevoir, ou du moins soupçonner plus d'une fois, que j'avais *un goût* très décidé pour les Conférences de Saint-Sulpice, et que mon penchant naturel m'entraînait plus vers ce genre d'occupation que vers tout autre. Jusqu'ici, resserré par le local ou livré à des fonctions très importantes, je n'ai pu donner à cette œuvre qu'un degré d'intérêt et d'utilité assez borné. Je croirais que le moment est venu de lui donner le développement dont elle est susceptible. Il est aisé d'en faire une œuvre d'une utilité majeure et universelle. Si la chose était à créer, on pourrait hésiter à cause de la grande incertitude du succès, mais la chose existe, elle a été en croissant tous les ans ; il ne s'agit que de la pousser plus loin.

Après avoir donné quelques détails sur l'objet exact qu'il se propose, le nombre et la qualité de ses auditeurs, il ajoute :

Je sais qu'à parler en général, l'œuvre des séminaires est la première de toutes ; mais il ne s'agit ici que d'un individu, qu'il est aisé de remplacer dans l'enseignement de la théologie. La Providence a voulu que je fusse l'homme propre aux Conférences dont je parle. Si je les continue dans un local vaste et commode, l'utilité en sera beaucoup plus étendue. Je ferais un cours d'instruction qui durerait deux ans, huit mois chaque année ; je traiterais une suite de sujets analogues au temps où nous sommes et aux besoins de la jeunesse.

Je sens bien que mon projet est incompatible avec les fonctions que j'ai remplies jusqu'à ce jour, et même avec mon séjour au Séminaire. Dans tout cela, je ne trouve aucun avantage temporel, il est assez clair que c'est le contraire. Je n'ai l'espoir fondé d'aucune place quelconque. Pourvu que je puisse subsister, c'est tout ce qu'il me faut. Si vous goûtez mes idées, je crois que vous n'aurez pas lieu de vous en repentir. Quoi qu'il arrive, je ne serais pas moins pénétré du plus profond sentiment de respect, d'estime et d'attachement pour vous et tout ce qui compose votre compagnie.

Nous n'avons pas la réponse de M. Émery, mais nous avons tout lieu de croire qu'elle fut conforme aux désirs du conférencier, qui lui écrivait bientôt pour le remercier et lui redire qu'il ne se sentait pas la vocation de professeur au séminaire :

Les Conférences de Saint-Sulpice, continuait-il, me revenant toujours à l'esprit, je les trouvais utiles ; elles étaient parvenues insensiblement au point où elles sont et la Providence me semblait ouvrir devant moi cette autre carrière qui a d'ailleurs des rapports avec la première. Je n'ai pas dû vous proposer de trouver bon que je m'y livre exclusivement, en continuant de vivre au séminaire. Dans votre maison, il n'est pas reçu de faire de pareilles demandes et d'avoir de telles prétentions. On doit être dans vos mains comme un enfant. Cela a été et cela doit être ; sans cela l'esprit de Saint-Sulpice serait bientôt altéré. Il faut le suivre entièrement ou vivre ailleurs. Il me répugne d'être comme un être à part ; ce serait là un personnage équivoque et très insignifiant... Avec les exercices ordinaires de piété, l'étude, la confession des jeunes gens, on peut bien employer utilement ses jours. Je puis me faire illusion, mais il me semble qu'il faudrait, au milieu de Paris, dans les circonstances actuelles, *une chaire destinée à la défense de la Religion*.

On voit, par là, quelle était la pureté des vues et des intentions qui animaient Frayssinous, et l'on devine la joie qu'il dut éprouver en apprenant que sa demande était satisfaite et ses vœux entièrement remplis.

Nous sommes en 1807. Le 1er janvier, les *Débats* écrivent :

Les Conférences de Saint-Sulpice, destinées principalement aux jeunes gens en état, par leur âge et leur éducation, de suivre des discussions approfondies sur la Religion, recommenceront le 4 janvier 1807 (1er dimanche du mois), à 2 heures précises, et à 1 h. 30 les dimanches suivants. Il y aura, dans la nef, une enceinte en face de la chaire, réservée pour les hommes seuls. Ces conférences formeront une suite de discours apologétiques du christianisme, considéré dans ses principes fondamentaux, ses preuves, ses dogmes, sa morale, son culte, son influence sur la société, et les reproches que lui font ses ennemis.

Le public répondait avec un empressement qui ne se démentit pas, aux désirs et à l'attente de Frayssinous, et les *Débats* annonçant les prédications de 1809, pouvaient parler des Conférences "si célèbres par le talent de l'orateur et par les succès qu'il obtient".

Les Conférences de 1809 devaient être les dernières de celles qui furent prononcées sous l'Empire. A vrai dire, deux ans plus tôt, elles avaient couru de sérieux dangers.

Pourquoi ? Les raisons en sont multiples et diverses.

Et d'abord, les antécédents sulpiciens de Frayssinous n'étaient pas faits pour le mettre à l'abri des soupçons de l'empereur : "Méfiez-vous beaucoup des Sulpiciens. Je vous le répète : ces hommes ne sont attachés ni à l'État, ni à la Religion, ce sont des intrigants." Ces paroles, c'est Bonaparte qui, en 1802, les adressait à son oncle, le cardinal Fesch. Nous sommes moins surpris qu'en 1811, étant donné la tournure prise par les événements qu'a provoqués sa politique religieuse, l'empereur ait passé des mesures aux actes et qu'il ait supprimé les Sulpiciens.

Il y a d'autres raisons. En 1806, paraissait un décret impérial dont une clause était ainsi conçue :

Il sera prononcé dans les églises, dans les temples, par un ministre du culte, un discours sur la gloire des armées françaises et sur l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son Prince et à la Patrie.

On sait l'importance primordiale qu'avait, aux yeux de l'empereur, la question de la conscription. S'il était particulièrement chatouilleux, et pour cause, sur ce point, il savait aussi reconnaître, à l'occasion, les services que lui avait rendus le clergé ; et le 19 février 1806, il blâmait le

préfet de la Meurthe, d'ignorer "à quel point le clergé a bien servi l'État dans toutes les circonstances importantes et surtout pour ce qui concerne la conscription". Mais la moindre résistance l'exaspérait. Or, les jeunes gens du faubourg Saint-Germain ne se pressaient pas de s'enrôler dans les armées. Et plusieurs des jeunes avocats qui plaidaient en faveur des insoumis appartenaient à cette fameuse Congrégation, dont nous avons parlé, et qui avait fourni à Frayssinous ses premiers auditeurs. L'un de ces avocats, Auguste Haranguier de Quincerot, s'était même fait une réputation comme "défenseur des conscrits".

Dès le début de 1807, Portalis avait invité les évêques à entretenir leurs diocésains du "devoir sacré de la conscription". Frayssinous qui, cette année-là, exposait les grandes vérités de la religion naturelle, ne fit aucune allusion à la conscription. Sans doute estimait-il, et non sans raison, qu'il n'y avait pas un lien rigoureux entre la conscription et la religion naturelle !

Rien cependant ne faisait prévoir que des mesures policières pussent l'atteindre, quand, le 14 mars 1807, Dubois, préfet de Police de Paris, le manda à ses bureaux pour lui reprocher de "prêcher le cogotisme et les pratiques superstitieuses, de n'avoir jamais parlé de la conscription militaire, de la gloire de l'empereur et de celle de nos armées. . . "

Frayssinous s'empressa d'informer de ces incidents Portalis, qui, le 17 mars, crut bon de prendre la défense de Frayssinous auprès du ministre de la Police, Fouché. Il le fit en termes chaleureux et pressants, dans un rapport dont la forme et la pensée nous changent de ceux que produisaient les fonctionnaires subalternes de la police.

En voici quelques passages :

Depuis quelques années, M. l'abbé Frayssinous fait un cours d'instruction religieuse. Les conférences avaient lieu dans une chapelle particulière, située à côté de l'église Saint-Sulpice. Je l'invitai à les transférer dans l'église même : un enseignement public ne peut jamais être suspect.

En conséquence, depuis cette année, M. l'abbé Frayssinous tient ses Conférences le dimanche dans l'église Saint-Sulpice ; il a constamment un nombreux et brillant auditoire. M. le cardinal Maury l'a entendu deux fois, et en a été fort content. Des fonctionnaires publics, des personnes de toutes les classes assistent habituellement aux conférences de l'abbé Frayssinous ; j'y ai assisté moi-même

et M. le préfet de Police ne peut l'ignorer ; tout cela devait suffisamment rassurer le magistrat contre les rapports obscurs de la niaiserie ou de la malveillance.

Les reproches qu'il lui fait prouvent que M. l'abbé Frayssinous ne s'était rien permis qui pût compromettre la tranquillité publique, et donner occasion à M. le préfet de Police de déployer son zèle. Dès lors, pourquoi mander cet ecclésiastique à la police ? La mesure était inconvenante, il fallait respecter le caractère d'un homme dont aucune circonstance ne pouvait faire suspecter les intentions.

Comment M. le préfet de Police a-t-il osé reprocher à M. l'abbé Frayssinous de n'avoir jamais parlé de la gloire de l'empereur et de celle de nos armées ?

Dans trois discours différents, M. l'abbé Frayssinous a parlé du tribut d'admiration et de reconnaissance que nous devons à Sa Majesté, et du degré de gloire auquel la nation française avait été élevée par les hauts faits de nos armées. J'ai assisté à un de ces discours : un magistrat de police, malgré ses soins et sa vigilance, peut être surpris ou trompé quand il s'agit de faits qui se passent dans le secret et le mystère, mais il est inexcusable quand il est mal instruit sur un discours public prononcé un jour de dimanche et dans une église, en présence d'un auditoire de près de quatre mille personnes. L'erreur a été d'autant plus fâcheuse qu'elle a provoqué de sa part une démarche dont les malveillants peuvent abuser. Sa Majesté n'a pas besoin d'hommages forcés ; il n'y a que des malheureux ou des ennemis de tout ordre qui pourraient lui refuser les sentiments que son génie, ses victoires et ses bienfaits commandent impérieusement à l'Europe et au monde.

Le second reproche fait à M. l'abbé Frayssinous est de prêcher le cagotisme, les pratiques superstitieuses, et de fanatiser la jeunesse. Je ne sais sur quoi un tel reproche peut être fondé : M. l'abbé Frayssinous est un ecclésiastique estimable et éclairé ; quand il a été mandé par M. le préfet de Police, il n'avait encore parlé que sur les grandes vérités de la religion naturelle. Il n'avait présenté le christianisme que comme le plus beau système de religion que l'on puisse présenter à des nations civilisées ; il n'avait encore été question ni de culte, ni de dévotion, ni de simples pratiques de piété. M. le préfet de Police ferait bien de réformer tous les agents qui font des rapports, ou du moins de ne pas les prendre pour juges de discours qu'ils n'entendent pas.

Quant à la conscription militaire, M. l'abbé Frayssinous n'en a point parlé, parce qu'il ne devait pas le faire dans des discours entièrement étrangers au sujet. Un ecclésiastique annoncerait de mauvaises intentions et de la malveillance, s'il allait, à tort et à travers, parler de la conscription, quand cet objet n'est pas naturellement amené par celui que l'on traite. On pourrait alors soup-

çonner un tel orateur de vouloir rendre la loi odieuse, ou de chercher à accréditer les faux bruits de l'atroce malignité qui s'évertue à répandre dans le public que nos armées ont été taillées en pièces, et que l'on va faire successivement plusieurs nouvelles levées de conscrits. Si l'abbé Frayssinous, dont le but est uniquement d'administrer les preuves de la religion dans les Conférences, était assez maladroit ou assez mal avisé pour parler hors de propos d'une chose absolument étrangère à son plan, je provoquerais son interdiction auprès de M. l'archevêque de Paris.

Le même jour Portalis adressait à l'Empereur un rapport identique par le fond, à celui qu'avait reçu Fouché. Ce dernier prit de son côté des renseignements, favorables à Frayssinous, comme il résulte d'une lettre de Portalis où nous lisons :

M. le ministre de la Police générale m'a même prié de rassurer entièrement M. l'abbé Frayssinous, et il m'a assuré qu'en pareille occasion, on ne ferait plus rien à la préfecture de Police, relativement aux ministres du Culte, sans préalablement s'en entendre avec moi.

L'affaire paraissait terminée, mais, soit que Dubois ait agi de son côté auprès de l'empereur, soit que l'empereur ait désiré de plus amples renseignements, Portalis recevait de Napoléon l'ordre suivant : "Faites-moi connaître quel est le curé qui prêche à Saint-Sulpice, son âge, ses opinions et ses talents."

C'est le 14 mai que lui répondit Portalis, dans un rapport fortement documenté, qui se terminait ainsi :

M. l'abbé Frayssinous est un homme sage et mûr : il est fort dévoué à Votre Majesté ; il ne manque jamais une occasion, dans ses discours, de faire sentir ce que les Français vous doivent, Sire, d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Il a des principes très monarchiques et il sait leur associer des idées libérales que ces principes comportent.

Il n'est point déclamateur ; il a le style d'une conversation noble et élevée ; son objet est de faire aimer et respecter la religion, en établissant qu'elle est l'amie de l'ordre social, et qu'elle se concilie avec les plus grandes lumières. Le genre de M. l'abbé Frayssinous ne ressemble à aucun de ceux de nos prédicateurs ordinaires ; ses discours ne sont pas des sermons ; il présente des développements oratoires qui tiennent le milieu entre une discussion qui ne serait que philosophique, et une simple prédication.

On peut être plus orateur que M. l'abbé Frayssinous, mais on ne peut avoir plus que lui l'art, jusqu'ici inconnu, de commander

le silence et l'attention dans une assemblée nombreuse, et composée de jeunes gens ou de personnes qui dédaigneraient ailleurs, et sous une autre forme, toute espèce d'instruction religieuse.

Ce qui est certain, c'est que M. l'abbé Frayssinous fait grand bien; il n'offense jamais personne dans ses discours; il est tolérant sans indifférence; il jette des semences d'ordre et de moralité dans de jeunes têtes auxquelles une éducation révolutionnaire avait rendu ces idées étrangères; il réussit à parler de religion et à en parler sans ennui, à des hommes qui ne paraissent pas même dans nos églises et qui dédaigneraient un sermon.

Nous aurions besoin de quelques discoureurs de ce genre, et il faut espérer qu'il s'en formera.

Non content d'avoir l'avis de Portalis seul, l'empereur s'adressa également à Fouché, qui confirma de toute son autorité les assertions du ministre des Cultes, et montra ainsi une véritable indépendance. On peut se demander toutefois s'il obéissait à une conviction arrêtée ou s'il était heureux de jouer un bon tour à Dubois, vers lequel n'allaient pas ses sympathies. Il en était bien capable.

Quoi qu'il en soit, l'intervention de Portalis et de Fouché écartait momentanément l'orage qui grondait sur la tête du Conférencier. En 1809, Frayssinous n'échappera pas aux dangers qui l'avaient menacé en 1807.

*

* *

La situation, du reste, a bien changé. Avec la disparition de Portalis, qui est mort, Frayssinous a perdu un défenseur intelligent et dévoué, que Fouché, serviteur intéressé de toutes les politiques, ne remplacera pas. De plus, et surtout, les rapports de Napoléon avec l'Église se tendent tous les jours davantage. En juin 1809, les États Pontificaux sont réunis à l'empire français. En juillet, le général Radet a enlevé le Pape et l'a emmené à la prison de Savone. Un rien suffisait alors à irriter l'Empereur. Mais jamais Napoléon n'était plus ombrageux que lorsqu'il soupçonnait chez un homme une opposition à sa politique religieuse, et le nom de Frayssinous va être mêlé, à tort plus qu'à raison, semble-t-il, à des incidents relatifs à cette politique. Voici dans quelles circonstances. De Savone, le Pape avait lancé contre l'Empereur une bulle d'excommunication, que le gouver-

nement s'efforça, par tous les moyens, de ne pas laisser pénétrer en France. Il n'y parvint pas : la bulle fut connue à Paris et circula chez des particuliers. Des arrestations eurent lieu, et en particulier celle d'un certain Beaumès, accusé de faire de l'opposition au gouvernement dans des réunions tenues aux Invalides, chez le capitaine Bornier. Un rapport de police se terminait ainsi :

Ce sont les Conférences de l'abbé Frayssinous, à Saint-Sulpice, qui ont exalté, de la manière la plus dangereuse, l'imagination de Beaumès fils et de plusieurs autres jeunes gens, nommément d'Alexis de Noailles, etc., qui les fréquentent. C'est à ces Conférences qu'ils ont puisé cette ferveur exagérée, cet attachement au Pape, et cet esprit de fanatisme qui les distingue, et qu'ils propagent par tous les moyens.

Le rapport se terminait par l'énumération des diverses mesures qu'avait prises le ministre de la Police, et dont la dernière était ainsi conçue :

Le ministre décide... d'enjoindre à l'abbé Frayssinous de ne point reprendre ses Conférences à l'époque où il est dans l'usage de le faire ; et de supprimer à l'avenir ces Conférences, comme étant un point dangereux de réunion.

Ce rapport était du 16 septembre. Le 15 du même mois, Napoléon, mis au courant de ces arrestations, avait donné comme une approbation anticipée à l'interdiction de Fouché, en lui écrivant de Schœnbrunn, qu'il " ne voulait plus tolérer ces conférences ". Mais le 24 septembre, quand il connut la mesure de Fouché, il s'exprimait très explicitement :

J'approuve fort le parti que vous avez pris de défendre à l'abbé Frayssinous, de continuer ses Conférences. Je vous ai déjà dit que mon intention était de ne souffrir aucune réunion... Je veux la religion chez moi, mais je n'ai envie de convertir personne... Écrivez aux préfets, commissaires généraux de police, et même aux commandants de gendarmerie, de veiller à ce qu'on ne prêche ailleurs, en France, que dans les églises... Je ne veux ni affiliés à des associations, ni missionnaires, ni prédicateurs errant dans mes états.

En 1810, le Cardinal Maury entreprenait de pressantes démarches pour que la parole fût rendue à Frayssinous. Il pria le ministre de la Police de faire part de sa demande

à l'empereur. Le ministre le fit, en mentionnant d'ailleurs qu'il ressortait des papiers des Sieurs Beaumès et Noailles, que "les Conférences de l'abbé Frayssinous n'avaient pas peu contribué à exalter leur imagination". Il n'en fallait pas davantage pour légitimer le maintien de l'interdiction. Aussi, sur la lettre du ministre, Napoléon écrivit-il, à Fontainebleau, l'apostille ci-après: "Les Conférences de l'abbé Frayssinous ne sont bonnes à rien."

Frayssinous descendit donc de sa chaire de Saint-Sulpice. Dans les années qui suivirent, des efforts furent tentés auprès de Napoléon, en particulier par le cardinal Maury, archevêque de Paris, pour obtenir que la liberté de parole fût rendue à l'illustre prédicateur. Ce fut en vain : la mesure de rigueur ne fut que rapportée.

Les loisirs qui lui étaient ainsi imposés, Frayssinous les employa à la direction des jeunes gens formant la Congrégation. Il restait ainsi dans la ligne de son apostolat auprès de la jeunesse parisienne. Il vaquait aussi aux nouvelles fonctions dont il était redevable à l'amitié de Fontanes, grand-maitre de l'Université, qui était parvenu, selon son expression, à "tourner l'empereur" et à faire nommer Frayssinous Inspecteur de l'Académie de Paris. C'était la préparation lointaine et providentielle à la haute destinée qui attendait Frayssinous en 1822 quand la grande-maîtrise de l'Université fut rétablie et qu'il fut lui-même appelé à être, dans cette charge, le successeur de celui qui l'avait jadis défendu et protégé.

*

* *

Ce n'est qu'en 1814, à la Restauration, que Frayssinous devait reprendre la série de ses instructions.

La mentalité de la jeunesse s'était profondément modifiée en plus mal. L'indiscipline de la conduite et des mœurs était générale ; l'irrégion dominait ; des scènes de désordre et de violence se déroulaient dans les lycées et dans la rue. Par-dessus tout, cette jeunesse, préoccupée de politique, était toute dévouée à la cause de l'empereur, et les cris de *Vive l'empereur, A bas Louis XVIII*, étaient de ceux qu'elle proférait à tous propos.

C'était un auditoire nouveau qu'allait aborder un orateur relié au passé par de multiples attaches d'ordre intellectuel, religieux et moral. Frayssinous ne paraît pas s'être arrêté un instant au problème de tactique ou de psychologie qui se posait de toute nécessité. Écoutons-le au cours de la cérémonie qui, le 10 août 1814, groupe dans la chapelle de l'École Normale, les élèves et Fontanes lui-même. Il prit pour titre de son discours les paroles de Moïse rendant grâces au Seigneur d'avoir soustrait son peuple à la servitude de l'Égypte, et il les appliqua aux merveilleux événements opérés par le Ciel, en faveur de la France.

Pour nous, s'écria-t-il, vieux Français qui sommes nés et qui avons vécu sous le régime paternel des Bourbons, l'amour du Roi n'est pas seulement un devoir. C'est un sentiment de piété filiale. Oui, nous aimons nos rois comme un fils aime son père ; cet amour, nous l'avons sucé avec le lait maternel, il coule dans nos veines avec le sang français, il a toute la force comme toute la douceur des sentiments de la nature. Et vous qui ne connaissez en quelque sorte la dynastie régnante que par la voix publique, qui êtes étrangers à ces tendres souvenirs de nos premières années, jeunes Français, nous vous apprendrons à aimer nos rois : ou plutôt, vous apprendrez à les connaître vous-mêmes pour leurs bienfaits ; à les chérir, à les bénir pour la douceur et la justice de leur règne. Bientôt on vous verra rivaliser avec nous d'affection pour eux, et comme nous, vous sentirez que dans un cœur français l'amour du Roi se confond toujours avec celui de la patrie.

Ce discours contenait en germe les trois discours sur la Révolution considérée dans ses causes, ses effets, et ses conséquences, qu'il donna, à la reprise de ses conférences en novembre 1814. Voici quelques citations du premier de ces discours :

Le ciel nous l'a donc rendue cette famille, objet de tant de regrets et de tant de vœux, si chère à tout ce qui porte un cœur français, rappelée par notre amour, comme par la loi fondamentale du royaume... Désormais le trône et l'autel, loin de se heurter, vont s'appuyer et se soutenir mutuellement... nos maisons d'instruction publique ne seront pas toutes des corps militaires... Partout aujourd'hui la justice va s'allier à la force, la bonté à la puissance, et la véritable liberté à la soumission... Sous un Roi français, nous sommes redevenus Français.

Il parle ensuite de la chute de " ce colosse dont le poids immense écrasait l'univers " et il lui consacrera une grande partie de son troisième discours qui se termine ainsi :

Puisse cet homme, qui est tombé de si haut, s'abaisser en esprit sous la main qui le frappe, et faire servir ses humiliations même à l'expiation de ses égarements ! Puisse-t-il, tandis que sa mémoire sera condamnée par les hommes, trouver grâce, par son repentir, devant un tribunal bien autrement redoutable que celui de la postérité !

Comme on le devine facilement, la position politique si nettement prise par Frayssinous ne pouvait lui attirer l'audience d'une jeunesse dont les aspirations obstinément tournées vers un avenir d'un aspect un peu confus, se détournait très clairement du moins d'un passé qu'elle estimait à jamais aboli. Aussi ne trouvons-nous plus de témoignages nous informant de l'affluence extraordinaire de jeunes gens accourus pour l'entendre. Nous ne sommes plus au temps de l'Empire où une jeunesse, longtemps sevrée de toute instruction religieuse se presse avidement autour de la chaire d'un prédicateur qui n'a d'autre préoccupation que celle d'évangéliser.

Si les journaux de l'époque, *Débats*, *Quotidien*, *Gazette de France*, *Ami de la Religion et du Roi*, signalent le succès de l'orateur, aucun cependant n'insiste spécialement sur la nature et la qualité de "jeunesse" de l'auditoire qui vint entendre Frayssinous. La *Gazette de France* du 5 décembre 1814 nous dit, au contraire, que la duchesse d'Orléans et plusieurs personnes de sa maison assistaient à la dernière conférence sur la Révolution. *L'Ami de la Religion* nous apprend que, le 26 février 1815, la même duchesse d'Orléans suivit la conférence sur la Morale et que Frayssinous complimenta la princesse "dont la présence dans cette enceinte nous dit assez qu'elle a compris que le plus grand bonheur, comme le premier devoir des rois, est d'honorer publiquement cette religion sainte, gage le plus certain de la soumission des peuples et de la justice des princes".

Remarquons que tous les journaux que nous avons cités ont à ce moment un caractère plus ou moins officiel qui les porte à louer toute démarche et toute initiative de nature à favoriser le régime nouvellement établi. Par contre, un organe plus indépendant, le *Censeur*, dès les premières prédications de Frayssinous en 1814, proteste contre l'attitude du clergé catholique plus préoccupé de faire revivre tout ce qui rappelle le temps des rois que de prêcher l'o-

béissance à la Charte et de rappeler les nouveaux devoirs qu'elle impose aux Français et les nouveaux droits qu'elle leur garantit.

Dans ces conditions, des événements nouveaux allaient encore imposer silence au prédicateur. Ces événements sont le retour de Napoléon, et son règne éphémère des Cent-Jours. Frayssinous quitte la capitale pour se retirer dans le Rouergue, son pays natal.

Louis XVIII revenant, Frayssinous revint également et le 19 février 1816, les *Débats* écrivaient :

Il semble que cette voix interrompue deux fois dans la tyrannie, non moins fidèle à Dieu qu'au roi légitime, soit destinée à se taire quand il disparaît, et à se faire entendre quand il est rendu à son peuple.

A ses Conférences, Frayssinous ajoutera désormais maints discours ou sermons qui feront de lui une sorte de prédicateur officiel du roi et de la cour et des fonctions qui le lieront encore davantage au régime nouveau.

Il est invité à parler quand, en 1817, l'Académie française reprend la tradition d'une messe pour la fête de saint Louis. La même année, il prêche dans la chapelle des Tuileries, le jour de la Pentecôte, en présence du roi, et donne la station de l'Avent à la Cour. Il prononce aussi plusieurs panégyriques : en 1817, celui de saint Vincent de Paul ; en 1818, celui de saint Louis aux Quinze-Vingt ; en 1819, celui de Jeanne d'Arc à Orléans. Il traite des *Missions*, vers la même époque, dans le grand salon de l'archevêché, et il prend la parole à l'occasion de la bénédiction de la chapelle de l'Infirmerie Marie-Thérèse. En 1820, il fait le sermon du Jeudi-Saint à la Cour. L'oraison funèbre du prince de Condé, en 1818, et celle du cardinal de Périgord, en 1821, lui permirent de briller dans un genre où il ne s'était pas encore exercé.

Entre temps il était allé prêcher à Rodez, dans son pays natal du Rouergue, et avait donné à Bordeaux, sur l'invitation de l'archevêque, le saint Mgr d'Aviau, des conférences qui avaient obtenu le plus grand succès.

Quant aux fonctions qui vont le rapprocher davantage de la personne de Louis XVIII et de sa politique, ce sont celles de premier aumônier du roi qui lui furent confiées en

1821, en même temps qu'il était adjoint au grand-aumônier de France, le prince de Croy, qui venait de succéder au cardinal de Périgord.

Cette vie d'incessantes prédications allait cesser en 1822 quand Frayssinous fut appelé à la Grande-Maîtrise de l'Université. A l'homme d'Église qui était en lui allait succéder l'homme d'État, ou plutôt l'homme d'Église allait porter sur un terrain nouveau, celui de la politique et du gouvernement, les qualités qui l'avaient constamment distingué : l'intelligence, le dévouement, et une droiture qui ne se doubla pas toujours d'habileté, mais qui fait du moins honneur à un caractère dans lequel s'unirent à un rare degré la plus parfaite intégrité morale et le sens le plus élevé du devoir.

Chanoine Adrien GARNIER,
professeur à l'Université Laval.
